

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 janvier 2025

Convocation du 9 janvier 2025  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 16 janvier 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX.

**Absents excusés :** Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Jean-Pierre BEAUDOIN  
Mr Thierry LE MARREC  
Mme Anita MAUXION

**Absents :** Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Raphaëlle DESPLATS  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 09/01/2025**  
**Affichage : 16/01/2025**

**Secrétaire de séance :** Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2025 POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle mairie de Jarzé Villages, Madame le Maire propose :

- de valider le montant des travaux ci-dessous

<b>DEPENSES</b>		
	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux	1 510 000.00 €	1 812 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 510 000.00 €</b>	<b>1 812 000.00 €</b>

REVENUS	
ETAT (DETR ou DSIL) 35%	528 500.00 €
Autres subventions 15%	226 500.00 €
Emprunt 50%	755 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 510 000.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200058923-20250113-DEL13012025007-DE  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception en préfecture : 16/01/2025

- de solliciter, pour la construction de la nouvelle mairie, des subventions auprès l'Etat

↳ dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 35 %,

- de solliciter des subventions auprès d'autres partenaires financiers

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

